





## LISTE DES ABREVIATIONS

ACABEF	:	Association Centrafricaine pour le Bien-être Familiale
AFAC	:	Association des Femmes d'Affaires de Centrafrique
AFEDEC	:	Association des Femmes Educatrices pour le Développement en Centrafrique.
AFJC	:	Association des Femmes Juristes de Centrafrique
APE	:	Association des Parents d'Elèves
BAD	:	Banque Africaine de Développement
CEA	:	Commission Economique pour l'Afrique
CBEAC	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	:	Communauté Economique et Monétaire en Afrique Centrale
CDSR	:	Centre de Développement de la Sous-Région
CIFAD	:	Comité International de Femmes Africaines pour le Développement
DGPF	:	Direction Générale de la Promotion de la Femme
EDS	:	Enquête Démographique et de Santé
EMF	:	Education à la Méthode de Fécondité
FNUA	:	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation
FESADEV	:	Femme-Santé-Développement
FNUAP	:	Fonds des Nations Unies pour la Population
IEC	:	Information-Education-Communication
OCSD	:	Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement.
OMS	:	Organisation Mondiale de la Santé
ONC	:	Organe National de Concertation (pour la Promotion de la Femme)
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONU	:	Organisation des Nations Unies
OUA	:	Organisation de l'Unité Africaine
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PNDS	:	Plan National de Développement Sanitaire
PNUE	:	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RESEFAC	:	Réseau d'Echanges d'Expériences des Femmes de l'Afrique Centrale
R.C.A	:	République Centrafricaine
RGP	:	Recensement Général de la Population
SM/IFF	:	Santé Maternelle et Infantile/Planification Familiale
UNESCO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture
UNIFEM	:	Fonds des Nations Unies pour la Femme
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## 1 - APERÇU GÉNÉRAL

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de l'œuvre des plates-formes d'action de Dakar et de Beijing.

Ce rapport ne se contente pas de retracer de manière succincte les activités de développement entreprises par le Gouvernement centrafricain, visant la promotion de la femme depuis l'indépendance, mais il met l'accent sur les progrès réalisés dans ce domaine en faveur des recommandations et résolutions des grands forums internationaux, entre autres :

la Conférence Internationale sur la Femme de Beijing-Dakar 1995  
la Conférence Régionale Préparatoire à la Conférence Internationale sur la Femme de Beijing-Dakar 1995  
Le Sommet Mondial sur le Développement

## II - INTRODUCTION

### 2.1 Analyse de la situation du pays

La République Centrafricaine est un pays enclavé. Située au cœur du continent africain, elle est entourée par le Tchad au Nord, le Cameroun à l'Ouest, le Soudan à l'Est et les deux Congo au Sud.

Administrativement, le pays se subdivise en 16 Préfectures, 69 Sous-Préfectures, 176 Communes et environ 8800 villages.

En partant du dernier recensement général de la population de 1988, la population totale du pays est estimée à 3.000.000 d'habitants, avec un faible densité de 4,3 habitants au km<sup>2</sup>, densité inégalement répartie sur un vaste territoire de 623000 km<sup>2</sup>.

La population Centrafricaine se caractérise par sa jeunesse (les moins de 15 ans représentant 47 %). L'espérance de vie est de 49 ans. 63 % des Centrafricains vivent en zones rurales.

L'économie Centrafricaine est essentiellement agro-pastorale. L'agriculture traditionnelle et encore les moyens rudimentaires contribue pour plus de 40 % au PIB.

Les événements socio-politiques douloureux qu'a connu le pays ont entravé son développement industriel.

Le Rapport Mondial du PNUD sur le Développement Humain de 1997, la République Centrafricaine occupe la 175<sup>ème</sup> place parmi les 175 pays du monde recensés.

Le pays se trouve dans un contexte socio-politique et économique très difficile. Malgré les efforts déployés, les difficultés de signature d'accord de paix ont entraîné un accroissement de moins d'années de vie attendue. La pauvreté au sein de la population, surtout dans les zones rurales et plus de 67 % s'occupent de la culture vivrière. Les programmes de réhabilitation de la capitale et de Bouzoum ont été mis en œuvre.

La population Centrafricaine. Elles constituent 87 % de la population totale. Les femmes représentent 52 % de la population. Plus de 67 % habitent en zone rurale et plus de 67 % s'occupent de la culture vivrière. Elles sont principalement concentrées dans le secteur non structuré où elles pratiquent des activités agricoles.

Le pays est encore attaché aux valeurs socio-culturelles traditionnelles. La perception sociale du rôle et de la place de la femme est marquée par des inégalités.

En général, les femmes sont dépendantes des hommes dans la mesure où leurs rôles et leurs activités à la structure familiale et leur donnent moins d'occasions de contact avec l'extérieur. Tandis que les hommes sont considérés comme les soutiens de la famille. Les femmes ont avant tout l'image de mère et d'épouse et exercent des activités domestiques. Cette différenciation des rôles définis culturellement entraîne une différenciation des obligations à l'intérieur même du ménage.

## 2.2 Les plates-formes d'Action

L'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé 1975 « Année Internationale de la Femme », lorsque la première Conférence Internationale sur les Femmes a été convoquée à Mexico avec comme thème : Egalité, Développement et Paix.

La période 1976-1985 a été proclamée décennie des Nations Unies pour la Femme, et cette période a été consacrée à l'adoption de mesures efficaces et soutenues aux niveaux national, régional et sous-régional afin de réaliser la mise en œuvre du Plan d'Action Mondial et des résolutions.

La première Conférence Mondiale s'est tenue à Copenhague en 1980 en vue d'évaluer les progrès accomplis depuis la première Conférence et définir les mesures à prendre durant la deuxième partie de la décennie des Nations Unies pour la Femme.

En 1985, les Nations Unies ont convoqué à Nairobi la troisième Conférence Mondiale sur les Femmes à l'issue de laquelle il a été adopté les stratégies prospectives de Nairobi pour la Promotion de la Femme d'ici l'an 2000. C'est à ce moment qu'a eu lieu des changements culturels au niveau mondial.

Chaque continent du monde s'est organisé afin de préparer la quatrième Conférence Mondiale devant se tenir en 1995.

En Afrique, cinq (5) Conférences se sont tenues selon le calendrier régional.

La première s'est tenue à Nouakchott en Mauritanie en 1977, la deuxième à Lusaka en Zambie en 1979, la troisième s'est tenue à Arusha au Tanzanie en 1984 et la quatrième s'est tenue à Abuja au Nigeria en 1989.

Ces quatre Conférences avaient tous pour objet d'examiner les progrès accomplis au niveau régional.

La cinquième Conférence africaine des Nations Unies pour la Femme a été convoquée en 1995 à l'occasion de la célébration de la cinquantième année de l'adoption de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et constitue la position commune africaine pour la Promotion de la Femme.

Elle a en fait fourni un cadre d'action concertée à tous les niveaux pour la poursuite de la mise en œuvre accélérée des stratégies prospectives pour la fin des années 1990 et l'entrée dans le 21<sup>ème</sup> siècle que l'on s'attend à voir se réaliser.

La plate-forme africaine en fait repère les stratégies prospectives de Nairobi tout en tirant les leçons de la décennie des Nations Unies pour la Femme. Elle a défini onze (11) domaines de préoccupation et proposé des mesures devant être prises et mises en œuvre aux niveaux national, régional et sous-régional.

Ces domaines de préoccupations sont les suivantes :

...aire insuffisante et son manque de

1) La pauvreté chez la femme, sa sécurité  
et son pouvoir économique.

...à la formation, à la science et à la

2) L'accès insuffisant des femmes à l'éducation  
technologique.

...ille et la socialisation.

3) Le rôle vital de la femme dans la culture

...vices chargés de la Santé en matière  
...fication familiale et les programmes

4) L'amélioration de la Santé de la femme  
de procréation, y compris les services  
intégrés en matière de population.

...ent et son rôle dans la gestion des

5) Les rapports entre la femme et les  
ressources naturelles.

...at et ses droits individuels.

6) L'émancipation politique de la femme

...non généralisées de nombreux domaines.

7) L'élaboration de politiques

...nation, la communication et les médias.

8) Les femmes et le développement

...dispositif de suivi et d'évaluation.

9) L'élaboration de politiques

...constants. Au niveau régional, la coordination, l'indiv

10) Les femmes et le développement

...de la mise en œuvre de la plate-forme qui a été

Developpement en étroite collaboration avec  
BAD, la CEA, ainsi que l'UNIFEM.

...Bénin en 94 au

...nemes énoncées dans la convention sur l'élimination de

...dés des femmes et s'inspire des stratégies prospective

...onférence de Nairobi, malgré tous les efforts fournis à

...chfs énoncés dans les stratégies prospectives d'Action de

...Des obstacles

15 septembre 1995, tout

toutes formes de discrimi

de Nairobi dont la Promo

En effet, dix ans

plusieurs niveaux, la plus

Stratégiques par rapport à la communauté internationale et la société civile à prendre de

- 1) La persistance de la pauvreté, qui cesse de plus en plus sur la femme.
- 2) L'accès inégal à l'éducation et à la formation et les disparités et insuffisances dans ce domaine.
- 3) L'accès inégal aux soins de Santé et aux services sanitaires et les disparités dans ce domaine.
- 4) La violence à l'égard des femmes.
- 5) Les effets des conflits armés et autres sur les femmes, notamment celles sous occupation étrangère.
- 6) L'inégalité face aux structures et politiques économiques, à l'activité de production et à l'accès aux ressources.
- 7) Le partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux.
- 8) L'insuffisance des mécanismes de promotion de la femme à tous les niveaux.
- 9) Le non-respect des droits fondamentaux des femmes et les carences dans la promotion et la protection de ces droits.
- 10) Les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de leur accès et de leur participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias.
- 11) Les disparités entre les hommes et les femmes dans le accès aux ressources naturelles et de la préservation de l'environnement.







3.1 La Femme et la Pauvreté

social, équitable, qui permette aux

On a

Le Plan National de Développement  
durable, en tant qu'axe de  
développement durable  
Programme d'Action

Le Sommet Social réuni à Copenhague en mars 1995, en présence  
d'environ 185 pays du monde, dont 117 Chefs d'Etats et de Gouvernements.

Lors de ces assises, les pays représentés ont pris des engagements non  
pauvreté dans le monde, objectif considéré comme un impératif pour l'humanité.

La pauvreté en Afrique Subsaharienne, son ampleur et sa progression  
aussi la menace sérieuse qu'elle fait peser sur la stabilité socio-politique et  
constitue une menace pour le continent africain.

En effet, l'Afrique Subsaharienne compte, selon les plus récentes es-  
timations, environ 45 % de la population, soit plus de 500 millions de pa-

En effet, si l'on varie d'un pays à un autre, il est reconnu que la pauvreté est un  
facteur qui influe sur les conditions de vie des populations, en particulier  
d'accès des pauvres aux activités rémunératrices et de production  
essentiels d'autre part (Santé, éducation, etc.). A cela s'ajoutent  
les autres indicateurs de facteurs financiers et économiques, et certains sur  
lesquels les gouvernements ont aucun emprise.

Les 25 pays les plus pauvres du monde, plus exactement au  
selon l'indice du développement humain du PNUD de 1997.

La RCA se situe  
à la 13<sup>ème</sup> place des 175

Les données relatives à la pauvreté en République Centrafricaine confirment  
qu'environ 59 % de la population nationale et 57,3 % de sa composante  
rurale vivent en situation de pauvreté. Les femmes, les jeunes à la recherche  
d'emplois, les handicapés, les personnes du sexe et les personnes âgées sont  
particulièrement concernés par le phénomène.

La plupart de  
sans emplois et de  
rurales vivent en

Sur le plan économique et financier, la pauvreté se traduit par la faiblesse des recettes  
budgétaires, un faible taux du PIB, près d'un ménage sur deux (2) sont pauvres  
puisque vivent avec des revenus inférieurs à la moyenne mensuelle nationale (10.030 F CFA)  
par tête. L'exécution des dépenses publiques présente un déficit qui atteint 6,5 % du PIB en  
1997.

L'effacement de la dette publique ne cesse d'augmenter.

Sur le plan social, la pauvreté se caractérise par un taux brut de scolarisation de 68 % dans le primaire, un ratio de 127 élèves par classe, 62, 5 % d'analphabètes dont 76 % chez les femmes, un faible espérance de vie à la naissance (49, 5 ans), un taux élevé de mortalité

(16,7%) et un ratio d'un médecin pour 35.000 habitants.

L'ampleur inquiétante du phénomène et suite au Sommet sur le Développement de Copenhague, le Gouvernement Centrafricain a décidé d'élaborer un plan national de lutte contre la pauvreté.

Le Ministère des Affaires Sociales a mis en place un Comité technique de suivi de l'élaboration du Plan National de Lutte Contre la Pauvreté composé de cadres de différents services techniques. Ce Comité, placé sous la coordination du Ministère du Développement International, a pour mandat de définir le processus qui

se décompose en (6) grandes phases à savoir :

1) La réalisation d'une étude diagnostique qui a permis de cerner le profil national et régional du phénomène. Cette étude diagnostique a été complétée par quatre études locales qui ont permis d'acquiescer sur la connaissance dans certains domaines de la préoccupation et qui sont :

- Les conditions d'un développement participatif.
- Les actions de promotion des activités des femmes.
- L'insertion et la réinsertion sociale des jeunes et des groupes marginalisés.
- Les conditions de mise en œuvre d'une « Approche ressources locales » du développement des emplois productifs basé sur des travaux à haute intensité de main d'œuvre.

2) La réalisation de vingt (20) ateliers locaux et 6 ateliers régionaux en milieu rural. Le choix des sites de ces ateliers a tenu compte de leurs caractéristiques écologiques.

3) La troisième phase est celle de l'élaboration du Plan National de Lutte contre la pauvreté. Sur la base des conclusions des différentes études menées, le Plan National de Lutte contre la Pauvreté définit les grands axes stratégiques, les actions prioritaires à engager à court, moyen et long termes.

Ce Plan National de Lutte contre la pauvreté a été élaboré en deux tomes.

Le Tome I, intitulé plan stratégique définit 10 axes prioritaires :

1) La démocratie.

2) Le renforcement du pouvoir d'action des ménages.

3) L'accès des femmes et des jeunes en leur facilitant l'accès aux services sociaux.

4) L'agriculture et le commerce.

et leur meilleure allocation entre les régions du pays.

La mise en œuvre de l'administration effective de l'administration.

Le développement d'un cadre de vie décent.

La mise en œuvre d'une politique rationnelle et équilibrée de l'habitat, des services sociaux et sanitaires au profit des zones rurales et des quartiers défavorisés en milieu urbain.

L'accélération de l'électrification rurale, d'entretien et de construction des adductions d'eau.

*Le Tome 2 est une traduction des stratégies en Préférence d'Action, ouvert à divers*

*Bailleurs de fonds eu égard à leurs politiques respectives.*

Les infrastructures et développement.

Les priorités identifiées ont été regroupées dans les domaines socio-économiques, micro-crédits, formation et alphabétisation, développement participatif, agriculture.

Par ailleurs, le Comité a jugé utile de mettre en place un observatoire qui sera un outil d'évaluation d'impact de la stratégie au moment de sa mise en œuvre effective.

La phase de mise en œuvre de l'élaboration d'un Seminaire National à l'issue duquel les trois documents de base ont été validés (plan stratégique, plan d'action, observatoire). Les deux dernières phases du reste à franchir sont :

3) Celle de l'organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds et ce sera un plaidoyer pour la recherche de ressources indispensables au financement du plan d'action.

4) La phase de mise en œuvre du plan qui sera faite dans un cadre où le processus doit être national et participatif à plusieurs niveaux : la population à la base, les collectivités locales, le secteur privé, les ONGs, les confessions religieuses et ceci en plus du gouvernement et des partenaires au développement.

Le cadre institutionnel de la structure de mise en œuvre du Plan National de Lutte contre la Pauvreté comprend entre autres une unité de gestion de programme et sept (7) unités techniques dont une cellule femme et développement.

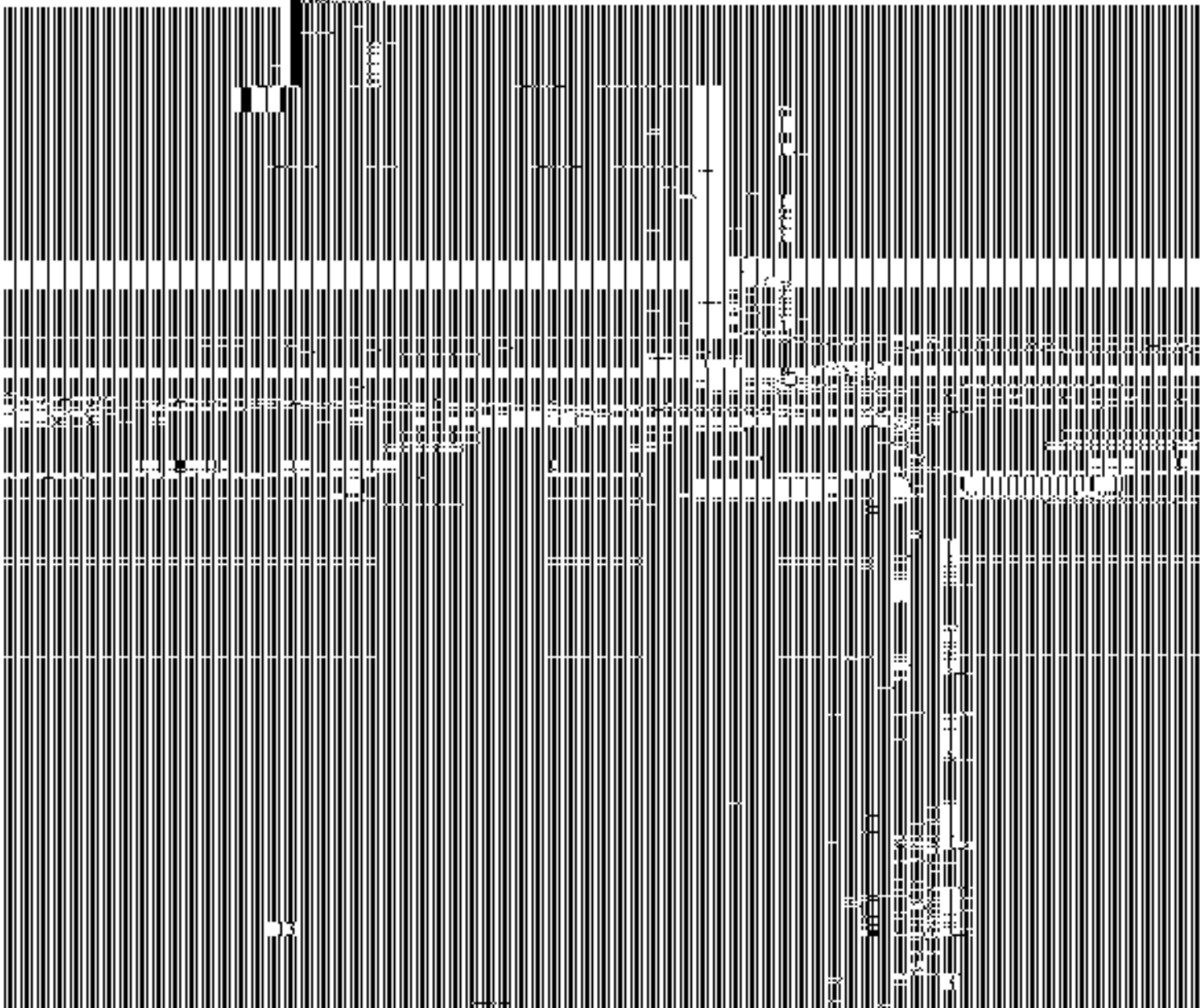
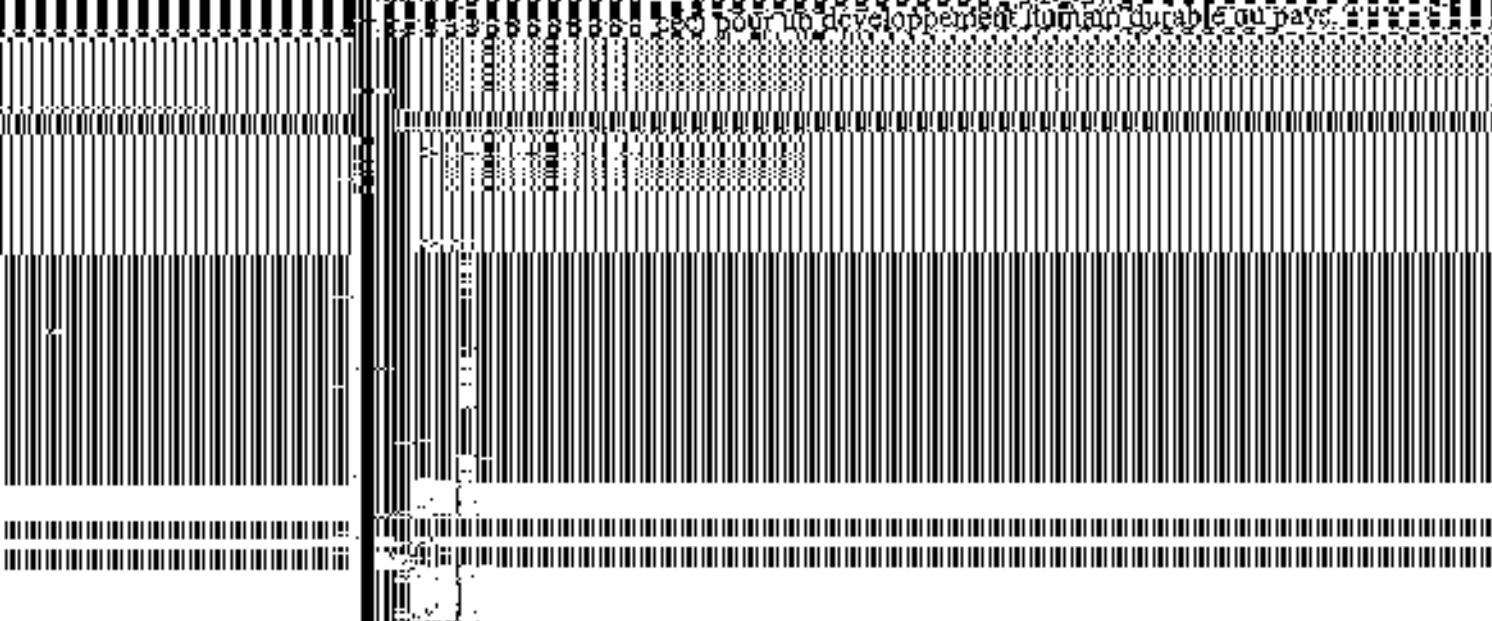
...se dans le déroulement du processus est le...

Il est à relever que le...

...crises marquées par de multiples...  
...provoquées dans...

...Toutefois, nous croyons fermement qu'il sera effectif car les acti...  
...ce plan visent à réduire de façon sensible le poids de la dette...  
...pour le développement humain durable du pays.

...de Centrafrique.



**3.2 Promotion de l'égalité des droits, de la participation de la femme à tous les niveaux de prise de décision et consolidation de son statut juridique**

Politique Nationale de Promotion de la Femme.

que définis  
ux droits de  
seront pas  
ationnels et  
synthèse et

de Beijing

é uniquement  
ent reconnue  
aines sociétés  
culine au sein

international

à l'égard des

ur les besoins spécifiques des jeunes filles, les membres les  
e société.

le important de la famille au sein de la société!

ndées sur le

mic grâce à

**Volet 1 : Promotion de l'égalité des droits.**

Les droits fondamentaux des femmes par les instruments internationaux de l'homme, resteront sans effet tant qu'ils ne seront pas pleinement reconnus par les législateurs et respectés.

Programme

Historiquement, les droits et le statut des femmes et des enfants ont été liés aux coutumes des pays et il n'existait aucune base juridique internationale pour l'établissement de leurs droits. Fondées sur des valeurs patriarcales, les sociétés ont placé les femmes et les enfants sous le contrôle protecteur de l'adulte de la famille.

Au cours des deux dernières décennies, le monde a vu la communauté internationale adopter deux textes historiques :

- 1) La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes.
- 1) La convention relative aux droits de l'enfant.

Ces deux conventions ont en commun les principes clés suivants :

- Elles sont fondées sur une approche commune des droits humains.

Elles mettent l'accent sur le droit à une éducation de base.

Elles accordent une importance particulière à la santé et à l'éducation des enfants.

Elles mettent l'accent sur le droit à une éducation de base.

Elles préconisent l'éradication des négligences et des agissements discriminatoires.

Elles visent l'acquisition par les femmes et les enfants de l'exercice de droits à la participation.

Jusqu'en 1966, deux types de juridiction coexistaient en République Centrafricaine : les juridictions coutumières, compétentes à l'égard des situations régies par la coutume et les juridictions modernes. Les juridictions coutumières ont été abolies au profit du système moderne et bien qu'il en soit ainsi, certaines pratiques sont exercées et même régies par le système juridique coutumier. Il en résulte un vide dans le domaine du droit car les règles écrites, héritées des législateurs coloniaux ne sont pas adaptés à notre culture.

Des pratiques traditionnelles dans le règlement des questions de famille telles que le mariage, le divorce, les successions etc, la coexistence de ces pratiques face aux règles du droit moderne a fini par créer un système juridique dualiste. Au sujet du divorce et de la succession par exemple, les règles sont en contradiction avec les dispositions du Code Civil Français applicable aux mêmes sujets.

La République Centrafricaine a ratifié plusieurs conventions internationales dont la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et

celle relative aux droits de l'enfant

La constitution Centrafricaine garantit l'égalité des droits sans considération de

sexes. La même déclaration d'égalité se trouve dans le code du travail en ce

qui concerne l'accès à l'emploi. De nombreux amendements ont été apportés au Code

afin de renforcer les droits des femmes et des filles à l'instruction et les

contre la violence et les abus des pratiques traditionnelles.

Malgré toutes ces dispositions demeure le principal



En matière de droit, la nouvelle politique nationale de promotion de la femme propose les stratégies suivantes en vue de protéger et promouvoir les droits de la femme afin qu'elle puisse participer sur un pied d'égalité avec les hommes au développement national.

Promotion de l'application effective de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de celle relative aux droits de l'enfant.

L'implication des ONGs et Associations dans le programme des textes juridiques.

L'élaboration et l'adoption de textes complémentaires de promotion et l'information des femmes sur le droit en

La promotion des activités d'IRC/Plaidoyer afin de réduire les mentalités rétrogrades à l'égard des femmes.

La conception d'un programme d'études sur l'environnement favorable à la promotion de la femme.

La promotion du concept genre et développement à travers les œuvres littéraires à favoriser la réalisation d'un réseau de solidarité.

de la participation de la femme à tous les niveaux de décision et dans les organes nationaux et internationaux.

Volet 2

*Nous, gouvernements participants à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, sommes convaincus que le renforcement du pouvoir des femmes*

*et leur pleine participation sur un pied d'égalité dans les domaines de la vie sociale, y compris aux prises de décisions et leur accès au pouvoir sont des conditions essentielles à l'égalité, au développement et à la paix.*

*Déclaration de Beijing*

L'égalité de participation aux prises de décision n'est pas seulement une simple question de justice et de démocratie mais une condition nécessaire pour que les intérêts de

Elles sont peu nombreuses au sein des organes législatifs et les objectifs de parvenir à

la proportion de 30 % de femmes

quoique les différentes constitutions et programmes des

prévoient des valeurs telles que l'égalité et la justice pour

la non-discrimination fondée sur le sexe entrave encore la

En République Centra

différents gouvernements mé

Au niveau de l'administration territoriale en 1999, il y a eu une nomination de 2 femmes préfets et de 3 femmes sous-préfets.

Au niveau international, nous avons :

- Une femme représentante de la FAO au Cap Vert
- Une femme représentante adjointe du PNUD au îles Comores
- Une femme à l'agence de la Francophonie à Paris

identielles de 1993

présentent de la manière suivante dans le

Les autres situations à l'heure actuelle dans le secteur public.

DE FEMMES POURCENTAGE

FONCTIONS

FONCTIONS	Nombre	POURCENTAGE
Conseillers à la Présidence	1	0%
Secrétaires du Premier Ministre	1	40%
Ministres et Secrétaire d'Etat	28	100%
Ministres	109	100%
Conseillers à la Présidence	1	5,8%
Secrétaires du Premier Ministre	1	2,8%
Chargés de Mission	2	5%
Préfets	2	12,5%
Sous-préfets	3	4,3%
Directeurs Généraux	ND	-
Inspecteurs d'Etat	2	-
Directeurs	2	-
Inspecteurs	2	-
Directeurs	17	-
Directeurs et Chefs de Cabinets	35	-
Chargés de Mission	40	-
Préfets	16	-
Sous-préfets	69	-
Directeurs Généraux	ND	-
Inspecteurs d'Etat	ND	-

Bien qu'il n'existe aucune discrimination à l'entrée des femmes dans la fonction

publique, principal employeur dans le pays, le faible pourcentage des femmes aux postes de décisions, se justifie non seulement par leur faible niveau d'instruction, mais aussi par

le manque de confiance en soi sont les facteurs déterminants.

pour cette situation, il faudrait des efforts de sensibilisation visant à faire changer les attitudes et les stéréotypes négatifs liés à l'image des femmes et les aider à développer leur capacité.

ONGs femmes ont un grand rôle à jouer.

**3.3 Promotion de la Santé et du bien-être de la femme ainsi que de la planification familiale : 2ème priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.**

*Nous, Gouvernements participant à la 4<sup>ème</sup> Conférence Mondiale sur les femmes sommes convaincus que la*

*sautes les femmes à la maîtrise de tous les aspects de leur Santé, en particulier leur fécondité sont un élément essentiel au renforcement de leur pouvoir d'Action.*

*Déclaration de Beijing*

*La jouissance d'un état de Santé optimal, y compris la*  
*un des droits fondamentaux que possèdent tous les êtres humains*

*En République Centrafricaine, bien que les données sta*

Les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme parmi lesquelles on

Toutefois, la mise en œuvre des différents programmes de santé depuis qu'on a commencé à obtenir des résultats encourageants car les préoccupations ont été prises en compte à travers l'intégration de la santé reproductive au PNDS et cela se traduit par :

Une plus grande disponibilité des services de santé reproductive : 30 % des accouchements se font dans un établissement de santé.

En dehors de ces programmes mis en œuvre au niveau national, certains programmes ont été mis en œuvre par certaines régions, tels que le PAF, l'ACABEF, l'EMF.

Le Comité National de lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et de la petite fille et les violences à leur égard.

Le Ministère des Affaires Sociales est non seulement responsable de la mise en œuvre de ces programmes, mais il prend également des actions de sensibilisation.

Cette action de sensibilisation semble avoir eu un impact positif sur la mentalité. Certains sujets tels que l'excision ne sont plus considérés comme tabous.

Les femmes en parlent tout en dénonçant leurs effets néfastes.

Malgré toutes ces contributions, beaucoup d'efforts restent à faire car les résultats obtenus sont encore insuffisants.

Seulement 15 % de femme en âge de procréer utilisent les méthodes modernes de contraception.

C'est de ce fait que le nouveau document de référence propose les stratégies suivantes :

1. L'intensification de la lutte contre les maladies parasitaires et carencielles qui influencent la mortalité infantile et infantile-juvénile.
2. L'extension de la surveillance prénatale et post-natale.
3. L'intensification de la lutte contre les principales maladies infectieuses et carencielles qui influencent la mortalité infantile et infantile-juvénile.
4. L'amélioration de la couverture obstétricale.
5. L'augmentation de la prévalence contraceptive.
6. Le développement de programmes de santé sexuelle et de la reproduction pour les adolescents et les femmes.

veloppement d'un programme de lutte contre les traditions, les coutumes et les pratiques traditionnelles néfastes à la santé de la femme et de la famille ;  
veloppement d'un programme de recherche sur la femme et les MST/SIDA ;

taux de taux de prévalence de la stérilité

L'extension et l'amélioration de la surveillance de la croissance des enfants de moins de cinq (5) ans ;

12. L'implication des hommes dans "le développement" du programme de planification familiale ;

13. L'assistance aux femmes victimes et aux orphelins du SIDA ;

3.4 Promotion du pouvoir économique de la femme et promotion de la femme dans l'emploi : 3ème priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.

*Nous, Gouvernements participant à la 4<sup>ème</sup> Conférence*

*mondiale sur les femmes sommes résolus à promouvoir l'indépendance économique des femmes, notamment par l'emploi et éliminer le fardeau que la pauvreté fait peser sur elles en s'attaquant à ses causes structurelles.*

*Déclaration de Beijing*

arâtissent pas sur les listes officielles au on égale pour un travail comparable. Iem m d'hériter des biens sont inexistantes ou gieuses.

s tous les secteurs économiques du pays. % à la formation du PIB bénéficie d'une!!!

forte participation des femmes. En milieu rural, 87 % de la populauc de femmes et 54 % représentent la main d'œuvre

Dans ce secteur, la femme profite très peu des ressources dont dispose le milieu. Quoique le problème d'accès à la terre se pose avec moins d'acuité en République Centrafricaine (623.000 km<sup>2</sup> pour 3.000.000 d'habitants), en matière de décision, la femme

absence de présence masculine capable dans la

es femmes sont honorées. Elles

supplémentaire de production

lendent et de la souffrance, mais les

ont à des postes élevés dans les hiérarchies professionnelles où elles ont des perspectives de carrière plus brillantes.

En matière de formation professionnelle, l'adéquation de la formation par rapport à

Le système de formation qui a

orienté sur la satisfaction des besoins de l'administration ou de l'enseignement ne sont pas alignés sur les de

us l'unique employeur et surtout qu'il est en promesses

l'adéquation de ses effectifs, qu'il

Partout dans le monde, les femmes d'œuvre productive, rémunérée ou non, système économique. Leur accès à une accès aux crédits ainsi que leurs droits limités par les lois et pratiques traditionnelles.

En RCA, les femmes jouent un rôle important dans le secteur primaire qui contribue pour une part importante à la production nationale. En milieu rural, 87 % de la population est constituée de femmes et 54 % représentent la main d'œuvre agricole.

Dans ce secteur, la femme profite très peu des ressources dont dispose le milieu. Quoique le problème d'accès à la terre se pose avec moins d'acuité en République Centrafricaine (623.000 km<sup>2</sup> pour 3.000.000 d'habitants), en matière de décision, la femme est souvent dépourvue de la

absence de présence masculine capable dans la hiérarchie familiale. Lorsque la femme est présente dans la hiérarchie familiale, elle est souvent dépourvue de la

supplémentaire de production. Les femmes jouent un rôle important dans le secteur primaire qui contribue pour une part importante à la production nationale.

lendent et de la souffrance, mais les femmes jouent un rôle important dans le secteur primaire qui contribue pour une part importante à la production nationale.

ont à des postes élevés dans les hiérarchies professionnelles où elles ont des perspectives de carrière plus brillantes.

En matière de formation professionnelle, l'adéquation de la formation par rapport à la demande du marché du travail est souvent insuffisante.

Le système de formation qui a été mis en place ne correspond pas aux besoins du marché du travail. Les programmes de formation ne sont pas alignés sur les besoins des employeurs et surtout qu'il est en promesses de ses effectifs, qu'il est en promesses de ses effectifs, qu'il est en promesses de ses effectifs.

Dans l'administration où le principe de l'égalité de rémunération à travail égal est

représentent que 25 % des  
iaires avec des diplômes de  
à des postes de direction et

respecté, la situation se présente de façon différente  
des femmes qui crée des inégalités entre les sexes o  
travailleurs et la plupart se trouvent dans les catégori  
fin de lycée secondaire, de l'usage d'  
de décisions.

jeunes filles à ne s'orienter que vers des  
eues (Secrétariat, Infirmier, etc.). La  
relative à la non discrimination en matière

Par ailleurs, le milieu social a  
formations qui leur est traditionnel



S'agissant de CIFAD/RCA, ses actions se sont focalisées sur la sensibilisation et la formation des groupements féminins qui mènent des activités génératrices

aussi sur des appuis en micro-crédits, en construction d'aires de séchage, en gestion d'entreprises. Les actions de formation visent surtout les fondées améliorées et financières et matérielle.

Le Crédit Mutuel de Centrafrique joue également un rôle très appréciable de "des" femmes commerçantes, et en particulier celles qui sont dans le secteur. Il constitue un important palliatif dans la mesure où il offre la possibilité d'épargne

l'emploi du secteur public ne

Par ailleurs, la situation des femmes Centrafricaines s'est pas encore véritablement améliorée après la révolution.

Ces efforts portés aux femmes, c'est généralement dans la catégories du

entreprisées brev personnel d'ap

est tout essayer ces situations sont encore limitées car limitées discutés. Néanmoins, l'Association des Femmes Juristes de aujourd'hui comme le véritable catal de bataille de la promotion de

Les sé souvent au b Centrafrique se l'égalité entre l

Le Ministère en charge de la promotion de la femme avait mis en

comme objectif de faire de

quels les femmes sont

place un groupe de pression composé uniquement de femmes la plaidoirie auprès des décideurs sur les domaines

### 3.5 Promotion de l'éducation des Jeunes Filles, de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes et de leur accès à la culture, à la science et à la technologie : 4ème

Politique Nationale de Promotion de la Femme.

Les Gouvernements participant à la 4<sup>ème</sup> Conférence

mondiale sur les femmes, sommes résolus à assurer

l'accès des filles dans des conditions

d'égalité à l'éducation, à la formation professionnelle, en tant que moyen de renforcer le leur pouvoir d'action.

Déclaration de Beijing

La pauvreté est l'un des plus importants facteurs qui anéantissent le potentiel scolaire des filles en particulier.

Plusieurs études montrent que la fréquentation de l'école par les jeunes filles est fortement liée à la position socio-économique de leurs familles qui, ne pouvant envoyer à l'école et la culture sont aussi des facteurs déterminants importants. Cependant, l'absence de précoces expliquent également l'abandon scolaire des filles. Ces abandons précoces sont plus marqués quand il s'agit d'éducation scientifique. Les grossesses et les barrières socio-

le taux de mortalité infantile entre 1,8 % à 1960 ont nettement baissé et 60,7 millions de personnes.

l'Afrique Sub-Saharienne pour les garçons et 16,7 % pour les filles, ce qui est nettement inférieur au taux mondial.

Les tendances dans la fréquentation scolaire au niveau mondial ont été positives. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire s'est élevé dans la dernière décennie de 99,1 % à 99,6 % et le taux de scolarisation des filles sont passés de 94,2 % à 94,7 %. Cependant, les chiffres pour l'Afrique Sub-Saharienne dans la dernière décennie ont baissé de 76,1 % à 73,9 % et l'inscription des filles de 68,2 % à 67,1 %.

En 1995, dans cette partie du continent, le chiffre à 52,3 % pour les garçons en âge de fréquenter l'école primaire. Soit une fois sur deux les filles en âge d'aller à l'école et à ne pas être inscrites sur les listes.

Bien qu'au niveau secondaire, le taux brut de scolarisation a augmenté de 21,7 % à 22,6 % pendant la même période. Cependant, le taux de scolarisation des filles est passé de 16,6 % à 17,6 %.

La problématique peut être simplement

résumée en terme de ressources mises à la disposition de l'éducation, en effectif de classe, en matériel pédagogique, en infrastructures, en formation des enseignants et en financement.

Les filles se désorientent souvent à la fin du premier cycle de l'enseignement technique et professionnel, la discipline est mal perçue, la formation post-secondaire est limitée.

La formation post-secondaire est limitée, la discipline est mal perçue, la formation post-secondaire est limitée.

La formation post-secondaire est limitée, la discipline est mal perçue, la formation post-secondaire est limitée.

ents aux réalités nationales.

infrastructures et équipements scolaires.

qualification des enseignants, les données  
d'éducation entre les deux sexes.

Les rapports de masculinité sont de 148 % dans le primaire, 190 % dans le secondaire, et 55 % dans le tertiaire.

Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 45 % pour

les garçons et 40 % pour les filles.

et 13,7 % chez les garçons et 4,6% pour

En plus, il existe des causes d'ordre social, surtout chez les filles : mariages et grossesses précoces, abandon pour raison économique, éloignements, corvées ménagères etc.

En plus des causes pédagogiques, surtout chez les filles : mariages et grossesses précoces, abandon pour raison économique, éloignements, corvées ménagères etc.

Le taux d'analphabétisme est de 76 % pour les femmes.

des actions sont menées à plusieurs niveaux.

du Gouvernement

mise en état des structures d'accueil

construction de nouvelles classes

• Révision des textes juridiques qui pénalisaient l'état de grossesse.

- Dotation des écoles en fournitures et matériels didactiques.
- Institution des écoles communautaires
- Institution de l'alphabétisation fonctionnelle intensive
- Création ou reconversion d'écoles destinées uniquement aux filles (Lycée Marie Jeanne CARON par exemple) pour la formation de l'élite féminine. Les résultats nationaux sont très satisfaisants.

ces écoles lors des examens  
taux de succès étant de l'ordre

Les résultats nationaux sont très satisfaisants.

de 90 % dans certains cas. Dans ces établissements, les filles sont encouragées à embrasser la carrière scientifique et technique.

étudiants à l'Université de Bangui il y a 1 :

Aujourd'hui  
filles

- Au niveau des ONG

de ces actions.

Les ONGs ne sont pas demeure

dans la lutte contre l'analphabétisme des  
œuvre des programmes d'alphabétisation  
ent des actions pour la promotion de la  
s d'information et de sensibilisation. C'est le

De plus en plus elles sont p  
femmes, par l'élaboration et la  
fonctionnelle intensive. Elles mène  
scolarisation des filles, notamment pa  
cas de l'AFEDEC.

parents s'impliquent davantage dans les activités éducatives des enfants à travers  
nationale dénommée APE.

tribuent à l'équipement des écoles, à la construction des salles de classe, au  
satisfaites d'honoraires aux enseignants lorsqu'il y a d'importants aménagements de  
ce n'est le cas actuellement.

PE jouent un rôle d'avant garde dans le suivi de la scolarisation des enfants,  
elle des filles à travers des communications communautaires.

Au niveau des organismes et projets de développement

travail en collaboration avec le Gouvernement dans le cadre de  
tion, de la formation et de l'éducation, généralement à travers des projets de  
ent. C'est le cas du PNUD avec le programme d'alphabétisation fonctionnelle

Elles sont également encouragées à contribuer à la scolarisation des enfants et à l'alphabétisation des adultes.

L'Eglise Catholique a repris en main la gestion de certaines écoles primaires et secondaires qui ont avant à leur initiative l'école à temps. C'est le cas du Lycée de filles uniquement aux filles.

## 2) Les mesures d'accompagnement

Il s'agit essentiellement des actions d'information de la plupart des organisations déjà citées, autour des thèmes de la scolarisation des filles et de l'alphabétisation des femmes. C'est le cas de l'UNESCO à travers des supports audio ou visuels ou à travers des campagnes

## 3) Les contraintes

Il faut dire que c'est dans un contexte de crises généralisées que l'on se trouve à Beijing dans le domaine de l'éducation et de la formation des femmes. Les contraintes concernent notamment

- L'insuffisance des structures d'accueil
- Le poids des coutumes et traditions
- L'accroissement de la pauvreté des parents
- Les programmes d'enseignement inadaptés
- L'important déficit en enseignants
- La démotivation des enseignants du fait des arriérés de salaire
- Les remous socio-militaro-politiques (trois mutineries d'une province de 1996 à 1997).
- L'analphabétisme de certains parents.

## 4) Recommandations

- Au niveau national
  - Construction de nouvelles écoles à travers le pays
  - Augmentation du budget alloué à l'éducation
  - Formation et recrutement de nouveaux enseignants

Création d'un Comité National de la formation des filles et

en faveur des filles

Offre de primes d'éloignement aux enseignants en provinces

- Réintroduction de l'instruction civique dans le programme scolaire.

- Promotion des programmes d'alphabétisation des adultes.

- Révision des matériels pédagogiques pour déceler les préjugés sexistes.

- Révision des politiques en matière de redoublement et de renvoi avec des mesures discriminatoires positives en faveur des filles.

- Adaptation des programmes d'enseignement aux besoins de développement.

- Lancement de programmes d'information et de sensibilisation pour une

files en dépendance

- Création des structures relais en ta  
scolaire, en les orientant vers des métre

À un niveau régional :

et de contrôle de la  
travaux:  
spécialisées pour les

- Mise en place d'un Comité Régional  
scolarisation et de la formation des fil
- Création des Centres Régionaux de  
filles et les femmes.

Appui au Gouvernement et les ONGs dans les activités d'éducation des filles et  
d'alphabétisation des femmes.

### 3.6 Promotion de la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : Sème priorité de la Politique Nationale de la Femme

*Nous, gouvernements participant à la quatrième*

*Conférence Mondiale sur les femmes, sommes  
résolus à prévenir et éliminer toutes les formes  
de violence à l'égard des femmes et des filles.*

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies le 10 décembre 1948, proclame que tout être humain a le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité et que personne ne doit être soumis à la torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants.

P partout dans le monde, des femmes et jeunes filles font spécialement  
victimes de graves agressions sexuelles.

On compte actuellement 120 millions de femmes et jeunes filles ayant subi  
une fois ou une autre une mutilation génitale féminine et à 2 millions le nombre de filles  
qui risquent chaque année une telle opération.

Selon la déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la  
s'entend de tous les actes dirigés contre le sexe féminin et pouvant causer à ces dernières  
préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la mort.

Devant la persistance et la gravité de cette situation, le Ministère des Affaires Sociales et de la Famille, par arrêté 005/MASPPSN/CAB du 16 septembre 1994, a mis en place un Comité National de Lutte contre les Pratiques Traditionnelles Néfastes à la Santé de la Femme et de la Petite Filles et les Violences à leur égard. Les missions sont les suivantes :

Sociétés  
16 sept  
Tradition  
égard d

... toutes les données sur la question  
... droits et  
... sureté la  
... s.  
... l'application de ces pratiques néfastes et né  
... de la petite fille.

- Mener des études et recherches tendant à connaître les causes et les conséquences des différentes pratiques et violences.
- Recenser, évaluer et diffuser tous les instruments juridiques existants en matière de protection de la femme et de la petite fille contre ces pratiques.
- Sensibiliser, informer et éduquer la population sur ces pratiques.
- Proposer des mesures alternatives à l'application de ces pratiques néfastes et néfastes.
- Dénoncer ces pratiques néfastes et néfastes.

... les commissions religieuses pour l'abandon de ces pratiques néfastes.

Le Comité National comprend quatre commissions techniques spécialisées :

- Commission étude et recherche
- Commission collecte de données et réglementation
- Commission information, éducation et formation
- Commission administrative et financière

... de  
... agit

Pour sortir son Plan d'Action, le Comité a identifié quatre thèmes de recherche et a confié la tâche de recueillir les données nécessaires à l'élaboration de ce plan à des études des études suivantes :

... nime  
... de la  
... tra  
... abler  
... leur

- Etude devant aboutir à l'existence d'une base de données sur la Santé de la femme en République Centrafricaine, ceci dans le but d'avoir une appréhension globale de la situation de la femme Centrafricaine.
- Etude sur les différentes formes de violences perpétrées sur la femme.
- Etude pour le renforcement du cadre juridique existant. Cette étude vise à identifier les forces et les faiblesses du cadre juridique existant et à proposer des mesures complémentaires.
- Etude sur les causes socio-culturelles des Mutilations Génitales et leur impact sur la Santé de la femme.



Par ailleurs, en attendant l'aboutissement du futur plan d'action, le comité a déterminé les grands axes des stratégies de plaidoyer et d'IEC à mettre en œuvre, par rapport à cela, une série de la manière suivante :

Dans 1997, le Comité a organisé un atelier de lancement de ses travaux au RUAPE et de l'UNIFEM qui a permis de définir les axes de travail de l'ouverture et de clôture.

Les thèmes culturels abordés ont été : la violence contre la femme, la mutilation génitale féminine, les rites d'excision et les mesures répressives face aux violences.

Les thèmes abordés ont été : les mutilations génitales féminines, les rites d'excision et les mesures répressives face aux violences.

Des ateliers ont été faits à propos des rites d'excisions et des violences et un document intitulé "Traditions Coupables" a été projeté. Le tout suivi de débats très intéressants.

Les ateliers ont permis de réfléchir sur les grandes lignes du futur plan d'action.

En conséquence et suite à une information lancée par l'UNIFEM concernant les mesures à prendre pour éliminer la violence à l'égard des femmes, le comité a élaboré un programme de lutte contre les violences et envoyé à l'UNIFEM. En réponse de l'UNIFEM, la RCA n'a pas été retenue parmi les 18 pays à appuyer.

Dans 1998, le Comité a organisé une semaine de plaidoyer à l'intention des décideurs politiques, les responsables Administratifs, la société civile et les médias. Une journée a été consacrée aux parlementaires, deux journées aux responsables politiques, ONG et Associations, une journée aux Membres du Parlement et deux journées aux responsables de certains quartiers cibles.

Le thème de cette semaine de plaidoyer des missions de sensibilisation ont été effectuées dans deux villes. Le but de ces missions était d'organiser des réunions de concertation avec les responsables locaux et de constituer des pools de ressources susceptibles de servir de relais. Des comités locaux ont été mis en place. L'élaboration d'un plan de lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et de la jeune fille et les violences à leur égard.

Le futur plan d'action, à partir des données recueillies, va définir le problème et déterminera les moyens à mettre en œuvre pour même temps remédier à ses conséquences. Il étudiera le cadre juridique existant ; cadre qui établirait un droit

Du 9 au 12 mars 1997, le Comité a organisé un atelier de lancement de ses travaux au RUAPE et de l'UNIFEM qui a permis de définir les axes de travail de l'ouverture et de clôture.

Les thèmes culturels abordés ont été : la violence contre la femme, la mutilation génitale féminine, les rites d'excision et les mesures répressives face aux violences.

Les thèmes abordés ont été : les mutilations génitales féminines, les rites d'excision et les mesures répressives face aux violences.

Des ateliers ont été faits à propos des rites d'excisions et des violences et un document intitulé "Traditions Coupables" a été projeté. Le tout suivi de débats très intéressants.

Les ateliers ont permis de réfléchir sur les grandes lignes du futur plan d'action.

En conséquence et suite à une information lancée par l'UNIFEM concernant les mesures à prendre pour éliminer la violence à l'égard des femmes, le comité a élaboré un programme de lutte contre les violences et envoyé à l'UNIFEM. En réponse de l'UNIFEM, la RCA n'a pas été retenue parmi les 18 pays à appuyer.

Dans 1998, le Comité a organisé une semaine de plaidoyer à l'intention des décideurs politiques, les responsables Administratifs, la société civile et les médias. Une journée a été consacrée aux parlementaires, deux journées aux responsables politiques, ONG et Associations, une journée aux Membres du Parlement et deux journées aux responsables de certains quartiers cibles.

Le thème de cette semaine de plaidoyer des missions de sensibilisation ont été effectuées dans deux villes. Le but de ces missions était d'organiser des réunions de concertation avec les responsables locaux et de constituer des pools de ressources susceptibles de servir de relais. Des comités locaux ont été mis en place. L'élaboration d'un plan de lutte contre les pratiques néfastes à la santé de la femme et de la jeune fille et les violences à leur égard.

Le futur plan d'action, à partir des données recueillies, va définir le problème et déterminera les moyens à mettre en œuvre pour même temps remédier à ses conséquences. Il étudiera le cadre juridique existant ; cadre qui établirait un droit

Il est vrai que la lutte contre la violence à l'égard des femmes exige une remise en cause des rôles entre les sexes. Une remise en cause des comportements traditionnels et des pratiques sont souvent décrites comme des piliers essentiels d'une culture alors que dans les faits elles ne constituent que les vestiges d'un passé. Il faut du temps pour modifier des comportements et des mentalités. La République qui a ratifié la convention sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes mettra tout en œuvre pour changer les comportements et encourager les femmes à participer à la vie publique.

**3.7 Promotion de la démocratie, de la paix et prévention des conflits armés avec la participation de la femme : 6<sup>ème</sup> priorité de la Politique Nationale de Promotion de la Femme.**

*Un environnement qui assure le maintien de la paix mondiale, la promotion et la défense des droits de l'homme, de la démocratie et du règlement Pacifique des conflits armés est un élément important pour favoriser l'amélioration de la condition de vie de la Femme.*

**Programme d'Action de Beijing**

qui sont des

Le droit à la santé, à l'éducation, à une existence décente, à la participation des femmes aux affaires publiques et à la paix est une composante des droits de l'homme.

temps, que ce soit dans les sociétés africaines ou occidentales. La participation de l'enfant à l'éducation de l'enfant. Elle participe à la vie de la famille et elle influence ses premiers comportements. La responsabilité d'une mère est de transmettre à l'enfant la culture de la paix et de l'incorporation de cette paix dans le processus d'éducation de ses enfants. La paix est une valeur qui doit prendre place dans l'éducation de l'homme, le rôle de la femme est d'être plus tard exposée aux agressions de la violence. Elle doit avoir l'habitude pour en faire un acte de paix au service de la

Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, la paix a été un thème quotidien à l'aveil de l'humanité. La femme est une créature sociale, la cellule de la paix.

est en transition ou se produisent simultanément trois grands

Ces trois événements...

démocratie. Cette lutte semble s'être coracinée dans tout le monde. Des efforts sont nécessaires pour promouvoir plus rapidement la

1) La lutte contre la transition

économique et le développement. Cette lutte qui est la suite du processus de démocratisation.

2) La lutte contre la transition

pour la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent.

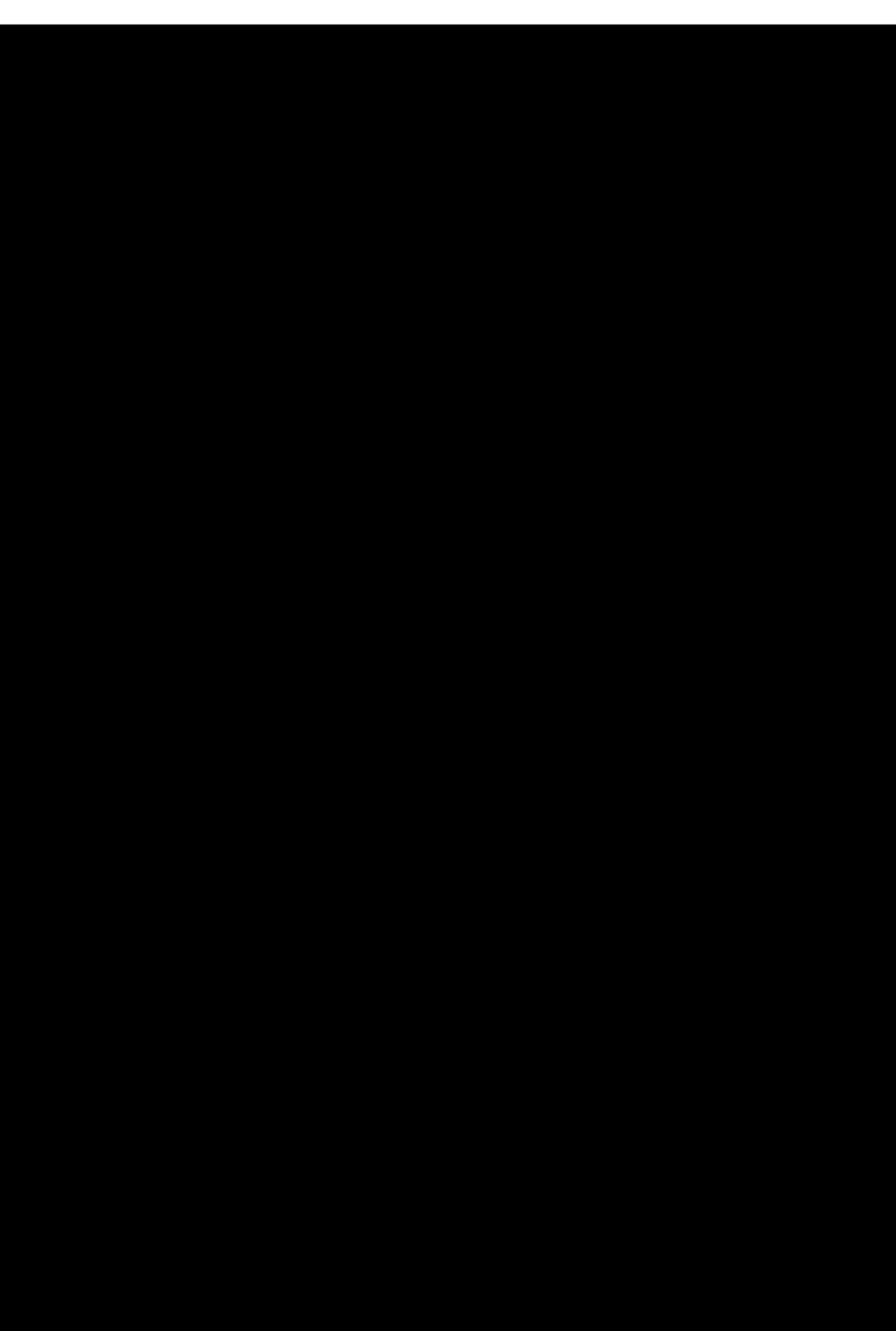
3)

l'Afrique doit s'efforcer d'éliminer l'image d'un continent où les conflits armés ou les souffrances de millions de personnes déplacées ou dans les camps sont considérées comme normales.

Les conflits armés sont endémiques.

et jusqu'à une certaine époque, la République Centrafricaine n'avait pas connu de conflits armés, des héritages sociaux-politiques.

Devenue son accession à l'indépendance, le processus de démocratisation. Cependant, ce processus de démocratisation. Malheureusement, les plus tristes de son histoire, moment ma



ONGs féminines ont décidé de créer un réseau des femmes Centrafricaines pour la paix, le Développement et la Démocratie " avec 2 objectifs principaux à savoir :

- Sensibiliser les femmes sur leurs rôles dans la prévention et le maintien de la paix et dans le développement économique du Pays.
- Eduquer et informer les femmes sur le processus de démocratisation en vue d'accroître leur participation à la vie politique du pays.

Ce Réseau est entrain d'exécuter un plan d'action dont les activités consistent à la mise en place de comités préfectoraux, sous-préfectoraux et des Comités d'arrondissements avec un programme de formation des membres de ces différents comités.

Le 21<sup>ème</sup> siècle s'ouvre sur une Afrique déchirée par des guerres fratricides, des conflits armés qui non seulement aggravent la situation socio-économique désastreuse de nos pays, mais compromettent dangereusement la survie de nos populations, notamment les femmes et les enfants. Bien que les femmes supportent de manière disproportionnée les conséquences de la guerre et des conflits, elles sont rarement impliquées dans la prise de décision dans le domaine, au niveau national et international.

**3.8 PROMOTION DE L'ACCÈS DES FEMMES ET DE LEUR PARTICIPATION A  
TOUTES LES TECHNIQUES ET MOYENS DE COMMUNICATION 7<sup>ème</sup>  
PRIORITE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA  
FEMME.**

*Tant que les femmes ne participeront pas sur un pied*

*d'égalité à toutes les activités techniques  
et décisions dans le domaine des médias,  
elles ne pourront pas faire un  
usage réel de leur vie.*

*Plan d'Action de Beilng*

*suivant du développement  
des médias et aux autres*

On ne peut sous-estimer le rôle des médias en fa-  
veur de l'égalité des sexes. Les médias ont précédé d'au-  
tant plus les femmes dans les zones urbaines que les zones rurales.  
La quasi-totalité des médias visent les zones urbaines.  
De surcroît, on a souvent l'impression que les  
médias ne s'occupent pas de l'éducation des femmes.  
On ne peut sous-estimer le rôle des médias en fa-  
veur de l'égalité des sexes. Les médias ont précédé d'au-  
tant plus les femmes dans les zones urbaines que les zones rurales.  
La quasi-totalité des médias visent les zones urbaines.  
De surcroît, on a souvent l'impression que les  
médias ne s'occupent pas de l'éducation des femmes.

Le département à charge des questions de femme dispose d'un atelier audio-visuel qui

met à la disposition de la population des instruments de communication tels que les bandes

pour la journée internationale de la femme et lors des manifestations concernant la vie des femmes.

Il existe également une association des professionnelles de la communication

qui mérite d'être révoquée

structures de communication

Le nombre de professionnels utilisés par les structures de communication est de 300 personnes dont 22 femmes pour la plupart employées à des postes de secrétaire. Une femme occupe le poste de Secrétaire Général





La plupart des pompes à eau en milieu rural sont gérées par les groupements de femmes.

Par ailleurs, les femmes sont impliquées dans la lutte contre les fréquents feux de brousse et dans la conservation des ressources naturelles. La stratégie retenue consiste à les faire participer aux actions de sensibilisation auprès des populations. Ces actions sont significatives car de plus en plus les populations commencent à adopter des comportements préventifs face aux feux de brousse de même qu'en matière de ressources naturelles.

En outre, ces projets impliquent directement les micro-projets de différents groupements féminins situés sur leurs sites. La plupart de ces micro-projets sont des activités génératrices de revenus, surtout en matière de production, de transformation et de commercialisation de produits agricoles, du petit élevage et de l'artisanat.

Si les femmes sont réellement impliquées dans la gestion et la protection de l'environnement, c'est à la faveur des projets tels que :

- Le Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles
- Le Projet de Développement de la Région Nord-Est
- Le Projet de Développement de l'Ecosystème Forestier en Afrique Centrale
- Le Projet Zanga-Sangha
- Le Projet d'auto-développement communautaire avec le PNUD
- Le Projet de Reboisement
- La Réhabilitation Ecologique.

#### Les contraintes

- Faible présence des femmes (par manque de qualification) dans les instances de prises de décisions sur les problèmes de l'environnement.
- Manque de financement pour la mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale adopté depuis 1998.
- Prise en compte tardive des femmes dans la gestion et la protection de l'environnement.

#### Les recommandations

- a) Au Gouvernement
  - Formation de cadres femmes dans le domaine de l'environnement.
  - Promotion de l'information, de l'éducation et de la communication en faveur des femmes sur les questions de l'environnement.
  - Implication des populations féminines à la base dans le processus de planification et d'exécution des politiques de gestion des ressources naturelles.

b) Au niveau régional

Mise en place de mécanismes d'observation et d'information sur l'état de

l'environnement

c) Au niveau national

mise en œuvre du Plan National d'Action Environnementale



3.10 APPUI INSTITUTIONNEL A LA DIRECTION GENERALE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET AUX DIRECTIONS REGIONALES

DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE COORDINATION ET DE CENTRALISATION ET DE SUIVI : 9<sup>ème</sup> ET 10<sup>ème</sup> PRIORITES DE L'UNION AFRICAINE

Chaque Etat devrait avoir un mécanisme chargé de la promotion de la femme qui soit la principale entité de coordination des politiques nationales. Ce mécanisme doit faciliter la décentralisation de la planification, de l'exécution et du suivi des programmes de développement des ONGs et des collectivités depuis le village jusqu'au

Programme d'Action de Beijing

Le Gouvernement a des le lendemain de l'indépendance mis en place un service chargé des tâches nécessaires à l'amélioration des conditions de vie de la femme. Ce service a été créé le 21 février 1964

Le Gouvernement a dans le but de leur permettre de participer à la vie nationale

Le Gouvernement a dans le processus de développement des mécanismes dont le rôle est de contrôler les diverses activités publiques et privées en matière de législation en faveur de la famille. En 1964 le premier service chargé de la promotion de la femme a été créé

La promotion des femmes est un défi mondial pris par à toutes les Conférences sur la condition de la femme. Le Gouvernement a pris part à toutes les Conférences sur la condition de la femme et a participé à l'échiquier international à l'élaboration d'une politique nationale de promotion de la femme

Structure de promotion

Une des priorités de cette politique est le renforcement de son caractère de gestion

Le service qui a vu le jour en 1964 a évolué en direction et en 1994 en direction générale. Dans la même année le département qui a toujours fonctionné avec les structures de Secrétariat d'Etat est devenu un Ministère à part entière, chargé dans le cadre de la politique générale définie par le Gouvernement de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des stratégies en matière de promotion de la femme et des Affaires Sociales. La mission essentielle du Ministère Général de la Promotion de la Femme est de promouvoir le rôle et le statut de la femme en jouant le rôle de coordinateur et de catalyseur au niveau des interventions en faveur de la femme

Pour ce faire, elle s'appuie sur deux directions

1) La direction de la coordination des activités de la femme avec tous les services du Gouvernement et des ONGs

2) La direction de l'information et de l'éducation de la femme avec deux services

Par ailleurs, en juin 1987 fut créé l'Organe National de Concertation pour la Promotion de la Femme Centrafricaine (ONC) en vue d'instaurer une coordination et une concertation permanentes entre les différents intervenants en Intégration de la Femme au sein des structures de l'Etat et des structures de Développement dans le pays et régionales nécessaires à l'élaboration du document de Développement National et du Plan National de Promotion de la Femme de 1989.

4. Cette structure a connu l'extension de ses attributions qui sont les suivantes :

■ Veiller à l'application de la Politique Nationale de Promotion de la Femme

■ Instaurer, développer et entretenir l'esprit de partenariat efficace entre les différents intervenants

■ Coordonner les différentes actions menées en faveur de la femme.

■ Proposer au Ministère à charge des questions de la femme des mesures propres à améliorer la Politique Nationale de Promotion de la Femme à intégrer aux plans nationaux de développement

à savoir :

■ Secteur Développement Rural

■ Secteur Santé

■ Secteur droit

■ Secteur Éducation/Intégration/Formation

■ Secteur Commerce/Emploi/Industrie

■ Secteur Sécurité/Paro/Environnement

■ La coordination des interventions en faveur de la femme à travers l'ONC par les partenaires comme une stratégie incontournable car le but recherché est de susciter, auprès des structures, la prise en compte de la dimension "Femme" des actions de développement, mais surtout de les amener à porter le même langage économique de moyens, d'une complémentarité et de la prévention des duplications et conflits de terrain. C'est de ce fait que les partenaires ont proposé la décentralisation des interventions en faveur de la femme.

■ Les actions de concertation ont été mises en œuvre à l'échelle nationale et régionale. Les plans régionaux de développement. Cette décentralisation se matérialise progressivement par la mise en place des antennes régionales de l'ONC avec comme coordonnateurs principaux les directeurs régionaux des Affaires Sociales. Neuf (9) antennes préfectorales ont déjà été mises en place sur les 16 préfectures du pays depuis 1997 et le travail se poursuit jusqu'au niveau des communes.

Il est prévu la mise en place des points locaux de l'ONC au sein des différents départements ministériels.

En vue de renforcer les capacités de la Direction Générale de la Promotion de la Femme à collecter et diffuser des données sur la femme, les activités suivantes ont été réalisées :

- Aménagement d'un Centre de documentation informatisé comprenant une bibliothèque et une salle de lecture.

--- Equipement de ce Centre en Télévision, Vidéo, Présentoir.

--- Elaboration de la première version de l'annuaire statistique sur la femme Centrafricaine en 1997.

- Elaboration et publication d'études sectorielles sur les plusieurs thèmes :

- Déperditions scolaires dans le secondaire : les causes profondes et les mesures correctives.
- L'adéquation - formation - emploi des femmes.
- Les formes traditionnelles d'épargne que constituent les tontines.
- La prostitution chez les filles à Bangui.

Les résultats de ces études ont été pris en compte pour l'élaboration du futur Plan

ont été formés en gestion des  
que 37 animateurs de base et  
nés en micro-planification, élaboration et gestion de  
formés en techniques de transformation alimentaire.

l'un de projet, 1 en gestion des groupements, 4 en  
alimentation et 4 en genre et développement.

de renforcement des capacités du cadre institutionnel de  
des à plusieurs niveaux :

la Promotion de la Femme, principal acteur ayant une  
dispose pas de toutes les capacités humaines  
la réalisation de sa mission.

rencontrent des difficultés dues à l'insuffisance  
on de ses membres et au fait d'obtenir une  
satisfaisante coopération entre les différents intervenants.

de la Promotion de la Femme et l'Organe National de  
phment grâce à l'appui du Fonds des Nations Unies pour la  
consulter une hypothèque pour la pérennisation des activités.

Politique Nationale de Promotion de la Femme.

En matière de formation et au niveau national  
ONGs, 4 en analyse différentielle selon le genre, 4 en  
107 cadres intermédiaires  
projets, 21 animateurs et  
sapprofondissement.

A l'extérieur, 1 en  
management et entrepreneur

#### Les contraintes

Malgré cette volonté  
mise en œuvre, on constate

1) La Direction G  
responsabilité plurielle et  
financières et logistiques.

2) L'ONG et ses antennes té  
de moyens à l'absence  
satisfaisante.

La Direc  
Concertation (O  
Population (ENU

Les axes stratégiques de la  
proposée

1) Le renforcement des capacités de programmation et de coordination des actions en Genre et Développement de la Direction Générale de la Promotion de la Femme (DGPF).

2) Le renforcement de la capacité de la DGPF en matière d'Information, d'Education et de Communication (IEC) en faveur de la femme.

3) Le renforcement des capacités du personnel de la DGPF et des Régionales suivant des modules adaptés aux objectifs poursuivis.

4) Le renforcement et l'aménagement du Centre de documentation générale et de la salle de lecture.

5) L'aménagement et l'équipement des bureaux de la DGPF et des Régionales.

6) L'appui aux activités de suivi et de l'évaluation de la promotion de la femme.

7) La restauration d'ouvrages de la Bibliothèque Régionale.

8) L'appui institutionnel aux Régionales.

**3.11 PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET DE LA RESPONSABILISATION  
DES ONG OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA FEMME : 11<sup>ème</sup>  
PRIORITES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROMOTION DE LA  
DROIT DE LA FEMME.**

*Les ONGs et les organisations locales ont un rôle précis à jouer dans l'instauration d'un climat d'égalité entre les sexes dans tous les domaines. Elles devraient non seulement contribuer à la conception et l'application des stratégies et plans d'action nationaux mais elles devraient s'engager à établir leurs propres programmes afin de compléter ceux des gouvernements.*

■■■■■■■■■■ Programme d'Action de Beijing ■■■■■■■■■■

Depuis la proclamation de l'année internationale de la femme et de la décennie des Nations Unies pour la Promotion de la Femme, le pays a connu un foisonnement d'ONG visant l'amélioration des conditions de vie de la femme. Les actions menées par ces ONG touchent les aspects des différents programmes de la Politique Nationale de Promotion de la

domaines d'intervention couvrent une panoplie de nouvelles les génératrices de revenus, ceci afin d'aider les femmes à lutter contre la pauvreté, la promotion des droits de la femme, la lutte contre le SIDA, la promotion de la scolarisation des filles et l'alphabétisation des

économie familiale, activités, particulièrement contre la pauvreté, planification familiale, femmes, etc.

sont de création récente et le manque de ressources les obligent à se situer à sa périphérie et lorsqu'elles interviennent en milieu rural, etc. En plus de ces ONGs purement féminines, il existe d'autres ONGs et surtout de confessions religieuses dont les actions visent à améliorer les conditions de vie des populations à la base.

La plupart de ces ONGs ont tendance à limiter leurs activités à la base, ce qui se fait de façon isolée. Les associations plus nombreuses et plus actives sont

lié en étroite collaboration avec la Direction Générale de la Promotion de la Femme. Il est important de rappeler que lorsque le processus de réflexion pour l'élaboration du document de politique nationale de promotion de la femme a été lancé, il y avait d'un côté de la partie et le consensus dégagé était que « la

Ces ONGs ont toutes été lancées dans le cadre de la Promotion de la Femme. Elles ont été lancées pour l'élaboration de la politique nationale de promotion de la femme, les ONGs et associations locales ont été encouragées à participer à la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme.

réalisation des actions dans un cadre de concertation entre tous les partenaires concernés. Les moyens essentiels d'atteindre les objectifs fixés » C'est même ce principe qui a été adopté par le Comité de l'UNC comme cadre de concertation.

Les comités opérationnels de l'ONG sont composés en majeure partie de bénévoles et de volontaires.

Les préparatifs des événements sur la femme se sont toujours effectués avec la contribution des ONGs.





- Le Réseau des Femmes Centrafricaines pour la Paix, le Développement et la Démocratie a été créé en 1998 et mène des actions dans le sens d'accroître et d'améliorer la contribution des femmes aux processus de rétablissement de la paix et de la démocratie. Il vient de mettre en place des comités d'arrondissements et

des comités de quartier, des comités de village et sous-préfecture.

ce n'est pas exhaustive.

Les Femmes Centrafricaines jouent un rôle de leadership qui se fait ressentir par la mobilisation des femmes qui ont exprimé leur souhait d'être aidées à mieux mener les actions de développement. La majorité de celles-ci étant de création récente éprouvent d'énormes difficultés dans l'accomplissement de leurs missions et tel

manque de ressources humaines et financières les oblige à limiter leurs activités à

un mandat de ressources humaines.

En octobre 1998, il a été créé un Réseau National d'ONG

d'Echanges d'Expériences des Femmes de l'Afrique Centrale.

Le Réseau AC/Centrafricaine

est une initiative de stratégies régionales pour

la promotion d'un partenariat efficace gouvernement/ONG/Partenaires au

développement.

La promotion de la participation des ONGs à des rencontres nationales et

internationales.

c) *Le Canada*

L'OCSD appui plusieurs ONG féminines en formation et dans la réalisation de leurs micro-projets.

d) *La Chine appui certaines ONG féminines et le Centre de formation artisanale des filles. Cet appui est constitué des dons en matériels.*

Le Centre de formation artisanale des filles est issu d'un document  
qui nécessite une mobilisation sociale pour sa mise en œuvre. Cependant, le Centre  
possède des installations adéquates et des matériels nécessaires à la réalisation de ses  
activités. Le Centre bénéficie de l'appui technique et matériel de l'OCSD au niveau  
sous-régional, régional et international et une coopération soutenue  
mais sensible.